

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE

La Commission



**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2024
SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'EVOLUTION
DE L'UNION**

Bamako, le mardi 18 mars 2025

PAR
MONSIEUR ABDOULAYE DIOP
PRESIDENT
DE LA COMMISSION DE L'UEMOA

- *Monsieur le Président par intérim du Comité Interparlementaire de l’UEMOA ;*
- *Monsieur le Vice-Président du Conseil National de Transition (CNT) du Mali (le Général de corps d’armée Malick DIAW ;*
- *Messieurs les Commissaires de l’UEMOA ;*
- *Monsieur le Délégué Général à la Paix et à la Sécurité à la Commission de l’UEMOA ;*
- *Honorables Députés et Sénateur ;*
- *Monsieur le Représentant Résident de la Commission de l’UEMOA au Mali ;*
- *Mesdames, Messieurs.*

Je voudrais, à l'entame de mon propos, vous exprimer ma fierté de prendre la parole devant votre auguste assemblée, pour présenter le bilan de nos actions au titre de l'année 2024, conformément aux dispositions des articles 26 et 36 au Traité modifié de l'UEMOA.

Avant de me soumettre à cet exercice, je voudrais, saluer très respectueusement *Son Excellence*, le Général d'Armée *ASSIMI GOITA*, Président de la Transition, Chef de l'Etat de la République du Mali, et lui témoigner notre profonde reconnaissance pour son engagement et son appui constants au processus d'intégration régionale.

J'adresse mes vifs remerciements au Gouvernement et au peuple frère du Mali pour l'hospitalité légendaire, « le Djatiguiya », que nous sentons depuis notre arrivée à Bamako.

Je voudrais également exprimer mes sincères remerciements aux membres du Comité interparlementaire de l'UEMOA et à son Président par intérim, *Honorable Fononna Cheick Ahmed COULIBALY*, pour la constante attention accordée aux actions conduites par la Commission et les autres Organes de l'Union.

Il me plaît, en cette solennelle circonstance, de vous réitérer, Monsieur le Président par intérim du CIP, mes vives félicitations, pour le choix porté sur votre personne par vos pairs avec votre élection à la Présidence du Bureau du Comité Interparlementaire au cours de cette 55^{ème} session ordinaire du CIP.

Je félicite, par la même occasion, l'ensemble des membres du CIP et vous souhaite une bonne continuation.

- *Monsieur le Président par intérim du Comité Interparlementaire de l'UEMOA ;*
- *Honorables Députés,*
- *Mesdames, Messieurs,*

Avant d'aborder les progrès enregistrés au sein de notre espace communautaire, et d'évoquer les actions majeures qui ont été conduites au cours de l'année 2024, vous me permettrez de rappeler brièvement le contexte macro-économique qui a été le nôtre.

En 2024, l'activité économique mondiale a été marquée par la poursuite des répercussions de la crise russo-ukrainienne ainsi que des tensions géopolitiques au Moyen-Orient.

Les activités des Organes de l'Union se sont déroulées dans un environnement où le taux de croissance économique au sein de notre espace s'est établi à 6,2% contre 5,3% en 2023, en lien avec la bonne tenue de tous les secteurs d'activités.

Le taux d'inflation annuel moyen de l'Union en 2024 est ressorti à 3,8% contre 3,7% en 2023.

L'exécution des budgets des États membres de l'UEMOA en 2024 s'est soldée par une réduction du déficit budgétaire global de l'Union à 5,3% du PIB contre 5,9% en 2023 en raison de la hausse des recettes publiques plus importante que celle des dépenses.

Le taux d'endettement au niveau de l'Union s'est établi à 60,3% en 2024 contre 59,7% en 2023, soit une progression de 0,6 point de pourcentage.

Concernant les échanges extérieurs de l'Union, le solde global de la balance des paiements a enregistré une amélioration, en lien avec l'atténuation du déficit du compte courant qui est de 6,3% du PIB, soit une progression de 3,3 points de pourcentage par rapport à 2023.

Les réserves ont couvert 3,6 mois d'importations de biens et services en 2024 contre 3,5 mois en 2023.

C'est dans ce contexte économique que les Organes de l'UEMOA ont conduit les chantiers communautaires en 2024, conformément à leurs mandats et aux orientations de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement.

- *Honorables Députés,*
- *Mesdames, Messieurs,*

Notre processus d'intégration économique a connu des avancées en 2024, malgré les contraintes qu'impose la situation sécuritaire et géopolitique dans l'espace UEMOA, la persistance de l'insécurité liée aux attaques terroristes et le ralentissement du reversement du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) par les Etats membres, principale source de financement des activités des Organes de l'Union.

Au titre des avancées, je commencerai par la surveillance multilatérale où les indicateurs macroéconomiques ont fait l'objet de suivi en 2024 conformément aux recommandations du Conseil des Ministres Statutaire de l'UEMOA depuis la suspension temporaire de l'application du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de notre Union.

Il ressort de cet exercice, qu'en dépit des crises multiformes, l'activité économique au sein de l'Union s'est maintenue sur une dynamique de croissance, profitant particulièrement des conditions climatiques favorables et de la poursuite de la mise en place d'infrastructures structurantes.

Les orientations de politique économique aux Etats membres au titre de l'année 2024, recommandent, entre autres, le respect des procédures d'exécution des dépenses publiques, notamment en ce qui concerne la régularisation des dépenses exécutées selon des procédures simplifiées ou dérogatoires.

Il convient d'indiquer que le retour à la consolidation budgétaire pour les États membres de l'Union est envisagé en 2027, sous l'hypothèse d'une atténuation des crises aussi bien au niveau régional qu'international.

Par ailleurs, un nouveau projet de Pacte de convergence de l'UEMOA, en cohérence avec les engagements régionaux et internationaux est prêt, et sera soumis prochainement à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour adoption.

S'agissant de la fiscalité intérieure, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des réformes fiscales par les Etats membres se sont poursuivis. La Commission a également parachevé les travaux de révision de la Décision n°02/2019/CM/UEMOA du 21 juin 2019 portant adoption du Plan d'actions pour la mobilisation optimale des recettes fiscales dans les États membres. Le Plan d'actions révisé a été adopté par le Conseil des Ministres en sa session du 11 juillet 2024 à travers la Décision portant modification du Plan d'actions révisé.

Pour l'édification du marché commun, les actions en matière de renforcement de l'Union douanière se sont raffermies avec l'élaboration d'un avant-projet de Règlement déterminant les procédures simplifiées de dédouanement.

Aussi, la Commission a-t-elle poursuivi ses interventions en faveur de la dématérialisation de la procédure d'octroi d'agrément de l'origine.

A cet effet, la Commission a accordé la reconnaissance de l'origine communautaire à cent-onze (111) produits. Elle a renforcé le dispositif d'alerte aux entraves à la libre circulation et au droit d'établissement.

C'est ainsi que des actions de plaidoyer, de sensibilisation et de renforcement des capacités dans les postes de contrôle frontaliers et sur les différents corridors des États membres ont été déroulées afin de mettre un terme aux tracasseries récurrentes constatées sur les axes routiers.

En ce qui concerne spécifiquement la libre circulation des personnes non ressortissantes de l'Union, la Commission de l'UEMOA a poursuivi ses travaux en vue de l'opérationnalisation du Visa unique. A ce titre, quatre (4) projets de textes communautaires sont ainsi en cours de finalisation.

Un avant-projet d'accord de coopération avec INTERPOL est également en cours de finalisation dans le cadre du contrôle des mouvements transfrontaliers des personnes et de la sécurisation du Visa unique de l'UEMOA.

En matière du développement des échanges commerciaux, la Commission a renforcé ses actions sur la facilitation des échanges commerciaux, la promotion des produits originaires, l'accès aux marchés étrangers des produits de l'Union et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des instruments de la politique commerciale.

En vue de renforcer les échanges commerciaux et de promouvoir l'employabilité des jeunes, la mise en œuvre du Projet Talents Africains à l'International (TAI) s'est poursuivie.

Il faut noter que depuis novembre 2024, une soixantaine de jeunes volontaires effectuent des missions d'immersion dans les entreprises des quatre (4) pays pilotes à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

L'objectif poursuivi est de mobiliser 200 jeunes dans 150 entreprises de l'Union dans le cadre de ce projet qui reste une priorité pour la Commission de l'UEMOA.

Dans le domaine de la facilitation des échanges, la Directive n°02/2023/CM/UEMOA portant dématérialisation des procédures et des formalités douanières et du commerce extérieur au sein de l'UEMOA adoptée le 16 juin 2023 à Niamey a fait l'objet d'une vulgarisation auprès des experts des Etats membres en vue de son application efficace au niveau national. Cette Directive, faut-il le rappeler, est une réponse à l'ambition des administrations douanières et de commerce de l'Union de réduire significativement les temps de traitement des dossiers relatifs au commerce extérieur pour augmenter le volume des recettes et des affaires.

Sa mise en œuvre contribuera au développement du commerce électronique transfrontalier dans l'espace UEMOA.

En ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des instruments de la politique commerciale, les missions de la surveillance commerciale réalisées par la Commission de l'UEMOA en 2024 dans les Etats membres ont permis d'élaborer le rapport annuel validé par les Experts des Etats membres, en décembre 2024. Il en est ressorti une légère augmentation du niveau des exportations intra-communautaires à 18,3% en 2023 après 18,2% en 2022.

Ce rapport a formulé des recommandations pertinentes dont la mise en œuvre permettra aux Etats membres d'éliminer toutes les restrictions, tarifaires et non tarifaires, dans le cadre du commerce intra-communautaire.

Pour la promotion des produits locaux originaires de l'Union et le renforcement du commerce entre les États membres, la Commission de l'UEMOA a organisé en collaboration avec le Burkina Faso, du 1^{er} au 6 octobre 2024, à Ouagadougou, la 5^{ème} édition de l'initiative « Mois d'octobre, Mois du consommer local » au niveau régional, sous le thème : « Consommer local, un levier de développement industriel, de compétitivité et de résilience des économies de l'UEMOA ? »

Cette édition a permis d'intensifier aux niveaux régional et national les actions de communication et sensibilisation des populations pour une adhésion totale à l'initiative visant à promouvoir la production, la transformation, la commercialisation et la consommation des produits originaires de l'Union.

Dans la perspective d'un renforcement de l'offre exportable des produits locaux, la Commission a réalisé deux importantes études, notamment celle relative à l'élaboration des projets de textes de l'UEMOA sur la bourse régionale des produits agricoles et celle relative à l'élaboration d'une stratégie de promotion des produits locaux de l'Union. Ces deux études ont été déjà validées par les Experts des Etats membres en 2024.

Dans le cadre de la mise en œuvre des accords commerciaux internationaux,

la Commission s'emploie à mieux accompagner les Etats membres en perspective de la mise en œuvre réussie de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) à travers l'élaboration d'une stratégie sous régionale.

Cette stratégie a pour objectif de renforcer la compétitivité du secteur privé sur le marché continental.

Elle répond d'une part, aux sollicitations des États membres pour les accompagner dans ce processus afin de maximiser les gains attendus et de minimiser les risques encourus et, d'autre part, à la nécessité de préserver les acquis communautaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ladite stratégie, les capacités des acteurs des secteurs publics et privés ont été renforcées sur les dispositions de l'accord de la ZLECAf en juillet 2024 à Ouagadougou.

Concernant la régulation du marché des biens et services de l'Union, des actions visant à assainir la concurrence entre les entreprises pour le bon fonctionnement du marché régional et le bien-être des consommateurs, se sont poursuivies en 2024.

Ainsi, la Commission de l'UEMOA a adopté, au cours de l'année 2024, six (06) Décisions relatives à plusieurs affaires contentieuses et non contentieuses de concurrence dans différents secteurs d'activités de l'Union.

La bonne dynamique du processus d'instruction du contentieux de la concurrence a permis une réduction significative de la durée moyenne de traitement des dossiers qui est passée de six (6) ans à moins de trois (3) ans.

La Commission a poursuivi des actions de renforcement des capacités en matière de concurrence avec la formation de cadres des autorités nationales de régulation du numérique des Etats membres en droit international de la concurrence. Cette formation qui a été déroulée sur deux (02) ans est sanctionnée par un certificat d'études délivré par la Haute Ecole de Gestion et de Droit de Zurich en Suisse.

Par ailleurs, la Commission a octroyé une subvention de 160 millions de FCFA au profit des services en charge de la concurrence.

Concernant l'aménagement du territoire communautaire, le processus d'opérationnalisation du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) de l'UEMOA s'est poursuivi. Pour rappel, ce Schéma constitue le cadre de référence pour les 25 prochaines années dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche territoriale afin d'impulser un développement inclusif et stimuler la croissance dans l'espace communautaire.

Une table ronde des bailleurs de fonds est prévue en 2025 pour le financement des projets régionaux prioritaires identifiés par le SDER.

L'assistance technique aux États membres pour leurs programmes d'aménagement urbain à travers la mise en œuvre du Centre d'Excellence de l'Habitat (CEH), l'amélioration des instruments de politique foncière et d'habitat, la validation des études de faisabilité portant sur les contraintes d'accès au foncier sécurisé et aménagé, a été une priorité pour la Commission.

Concernant le renforcement des capacités, la Commission a organisé en 2024, un concours d'idées pour les jeunes architectes de l'espace UEMOA sur le thème « les matériaux innovants et la construction durable » en collaboration avec les universités de l'espace UEMOA et la tenue des sessions de formation au profit des promoteurs immobiliers.

Au titre de la coopération transfrontalière, les activités réalisées ont porté, entre autres, sur l'appui institutionnel, organisationnel des faitières des collectivités territoriales situées dans les zones transfrontalières, l'amélioration du cadre juridique et institutionnel dans les États membres pour rendre propices les initiatives sur la coopération transfrontalière et le développement local ainsi que sur l'amélioration de l'offre d'infrastructures et de services pour les populations démunies dans les zones transfrontalières.

S'agissant des infrastructures, les réalisations de l'année 2024 résultent de la mise en œuvre du Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routier. Elles portent, entre autres, sur le contrôle régional de la charge à l'essieu pour la préservation des infrastructures routières, la réalisation d'études techniques sur les corridors routiers communautaires, la relance du projet de la boucle ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou-Lomé et la nouvelle liaison Lomé-Ouagadougou sollicitée par les autorités du Togo et du Burkina Faso.

De même l'étude d'élaboration du document de projet de la ligne ferroviaire Dakar-Bamako-Ouagadougou et des liaisons Bamako-Koulikoro et Sikasso-Bobo-Dioulasso a été réalisée.

Concernant le secteur des transports routiers, le suivi de la mise en œuvre du Règlement n°14 relatif à la charge à l'essieu, a été poursuivi à travers l'organisation des concertations régionales, la réalisation des missions circulaires ainsi que le traitement des statistiques de pesage afin d'évaluer le niveau de respect de cette réglementation communautaire.

L'examen des statistiques de pesage de l'année 2024 montre que la tendance baissière de la surcharge, observée depuis 2018, se poursuit, assurant ainsi une amélioration de la protection du patrimoine routier.

Par ailleurs, il convient de signaler que l'opérationnalisation des Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ) de Malanville à la frontière entre le Bénin et le Niger ainsi que de Hillacondji-Sanvecondji (frontière Bénin-Togo) a permis la réduction significative des délais de passage et des coûts de transport sur les corridors Cotonou-Niamey et Cotonou-Lomé.

Quant aux Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ) de Boundou Fourdou (frontière Sénégal-Guinée) et de Laléraba situés à la frontière de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso, les cérémonies de remise des clés aux deux États ont été organisées respectivement le 17 décembre 2019 le 20 février 2024. Les dispositions sont en cours en vue de la mise en service desdits PCJ en 2025. Leur mise en service contribuera à la facilitation des échanges entre le Sénégal et la Guinée puis le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire.

Pour ce qui est de la sécurité et la sûreté de l'aviation civile, la Commission a poursuivi la mise en œuvre du Projet d'Appui au Secteur du Transport Aérien en Afrique Centrale et Occidentale (PASTA-CO) financé par la Banque Africaine de Développement (BAD). Dans ce cadre, la Commission a fait valider le projet de code communautaire de l'aviation civile ainsi que les projets de Règlement et de Décision relatifs à la sûreté de l'Aviation au cours de la réunion des Ministres des transports organisée en juillet 2024.

Trois (03) projets de Règlements d'exécution relatifs au code communautaire de l'aviation civile ont été examinés et validés par les Experts de l'aviation civile des Etats membres.

Concernant le sous-secteur maritime, les réalisations en 2024 portent essentiellement sur le démarrage de l'étude pour l'élaboration du manuel de procédures de gestion du fonds régional de développement dudit sous-secteur, la sensibilisation des Etats sur la redevance maritime en vue de l'opérationnalisation des fonds nationaux et du fonds régional et le lancement du processus en vue de l'obtention du statut d'observateur à l'Organisation Maritime Internationale (OMI).

Dans le domaine de l'énergie, la Commission a entrepris des actions visant à opérationnaliser la Stratégie de Développement de Pôles Energétiques (SDPE). Ces actions ont été marquées par l'adoption d'un plan d'actions de concrétisation des annonces de financement des projets de la SDPE au cours de la table ronde organisée en novembre 2023 ainsi que l'appui aux Etats membres en vue de la maturation des projets et de l'animation du cadre de concertation avec les Partenaires Techniques et Financiers.

Le suivi de mobilisation des annonces de la table ronde montre que le financement de quatre (04) projets de production pour un montant de 49,9 milliards de FCFA et cinq (05) projets de transport pour plus de 160 milliards de FCFA a été bouclé et ces projets sont en phase de démarrage. Neuf (09) autres projets ont vu leurs études finalisées.

Les procédures de négociation de leur financement sont en cours par les Etats membres.

Par ailleurs, la Commission poursuit l'appui aux États membres pour l'application des Directives relatives à la promotion, au développement des énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique des équipements électroménagers et dans la construction des nouveaux bâtiments. Conjointement avec la BOAD, elle poursuit également le suivi des projets financés sur le Fonds de Développement Énergie de l'Initiative Régionale pour le Développement de l'Energie (FDE-IREN).

S'agissant des énergies renouvelables, la Commission a poursuivi en 2024 les activités du volet 2 du Programme Régional de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique.

À cet égard, un nouveau cadre contractuel a été établi avec les agences nationales en charge des énergies renouvelables, à travers la signature de conventions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée qui ont conduit à la réalisation de plusieurs ouvrages dans les Etats membres notamment :

- 44 minicentrales solaires avec des réseaux électriques de distribution Moyens Tension (MT) et Basse Tension (BT) ;
- 36 mini centrales solaires ;
- 10 514 lampadaires solaires photovoltaïques ;

- 5 089 kits solaires photovoltaïques ;
- 45 systèmes d'adduction d'Eau Potable (AEP) ;
- 1 303 Lampes Basse Consommation (LBC) installées dans l'éclairage public.

Il convient de souligner que la Commission s'attèle à l'accélération de la transition énergétique avec l'implication du secteur privé à travers l'application de la Directive relative à la promotion et au développement des énergies renouvelables dans les États membres de l'UEMOA.

S'agissant du Système d'Information Énergétique (SIE-UEMOA), la plateforme d'intégration des données énergétiques des huit États membres est fonctionnelle. Elle est un outil permettant aux États membres et à la Commission de suivre en temps réel l'évolution des statistiques énergétiques dans l'Union. Dans la perspective de pérenniser les acquis du système, le Conseil des Ministres de l'Union a adopté le 20 septembre 2024, la Directive portant mise en place et gestion du Système d'Information Énergétique dans les États membres.

Dans le secteur des mines et des hydrocarbures, le cadre réglementaire a été amélioré à travers l'élaboration de trois (03) projets de règlements d'exécution du Code minier communautaire. Il s'agit du Règlement d'exécution du Code minier communautaire relatif à la gestion des permis miniers et autorisations, du Règlement d'exécution du Code minier communautaire relatif aux modalités d'alimentation et de fonctionnement du fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine ou de la carrière, ainsi que du Règlement d'exécution du Code minier communautaire relatif aux droits, redevances et taxes applicables aux activités minières.

La Commission a également apporté des appuis pour le renforcement des capacités des administrations publiques sur l'estimation des coûts de fermeture et de la réhabilitation des sites miniers en fin d'exploitation des mines industrielles. Cette action a été conduite en partenariat avec l'Institut international du développement durable (IISD) et le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF).

Dans le domaine de l'économie numérique, les réalisations de 2024 résultent de la mise en œuvre du Programme Régional de Développement de l'Économie Numérique de l'UEMOA. A cet effet, la Commission a reçu un don de sept (7) milliards FCFA de la BAD, en faveur des Etats membres de l'UEMOA pour faciliter l'accès aux services financiers en faveur des populations les plus vulnérables des pays de l'Union dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès aux Services Financiers des couches vulnérables dans la zone UEMOA.

Par ailleurs, la Commission a tenu une réunion avec les Agences en charge de la cybersécurité dans les Etats membres. Cette rencontre a permis de faire un état des lieux du dispositif de cybersécurité mis en place par les Etats membres et de recueillir leurs attentes sur l'accompagnement de la Commission en matière de cybersécurité.

Relativement à l'accroissement de l'offre de services numériques, la Commission a accompagné les Etats membres à travers des appuis financiers pour la mise en œuvre des services publics numériques prioritaires.

Ces appuis ont permis le lancement de la plateforme de délivrance en ligne du certificat de nationalité et du casier judiciaire burkinabè, l'organisation de la semaine du numérique au Niger et le lancement de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel des Etats membres de l'UEMOA. L'année 2024 a été également marquée par l'organisation du salon international des professionnels de l'économie numérique et la réalisation de la case numérique du village de Lemnogo dans la commune rurale de Komki - Ipala au Burkina Faso dans le cadre de l'amélioration de l'accès de la population de l'Union aux services numériques.

En outre, vingt et un (21) fiches projets ont été validées par les Etats membres au cours d'un atelier de concertation sur le plan d'actions de mobilisation des annonces de la table ronde organisée en 2023 pour le financement des projets du Programme Régional de Développement de l'Economie Numérique de l'UEMOA.

Dans le secteur de la production agricole végétale, des efforts ont été déployés pour renforcer les concertations dans le cadre du Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, sur la gouvernance de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Il en est de même de l'harmonisation des réglementations sur la gestion des intrants agricoles et la sécurité phytosanitaire, ainsi que le renforcement de la gouvernance et de la structuration des filières agricoles végétales prioritaires (coton, maïs, riz).

Dans le domaine de l'élevage, la santé animale et la santé publique vétérinaire, la Commission a consolidé ses acquis dans la lutte contre le Charbon bactérien au Bénin, au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal.

Elle a, par ailleurs, procédé au renforcement du cadre réglementaire régional relatif à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires animales et d'origine animale et des aliments pour animaux, par l'adoption, le 26 septembre 2024, du Règlement établissant les règles relatives à l'application des mesures sanitaires du domaine vétérinaire dans l'UEMOA.

La Commission a procédé au lancement de l'étude sur la mise en place d'un Programme régional de développement d'une économie fourragère et de valorisation des sous-produits agricoles dans les Etats membres.

Elle a poursuivi le processus de structuration des filières animales prioritaires notamment la filière bétail-viande et le copilotage des initiatives régionales en faveur du pastoralisme dans les Etats membres.

Les infrastructures de commercialisation des animaux et produits d'origine animale dans les États membres ont été finalisées avec l'achèvement du marché à bétail de Tsévié au Togo ; les processus de rétrocession sont en cours au Bénin et au Togo.

S'agissant de la pharmacie vétérinaire, trente-trois (33) Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) des médicaments vétérinaires dans l'espace UEMOA ont été délivrées en 2024, portant à cinq cent quarante-huit (548) le nombre total d'autorisations octroyées aux firmes pharmaceutiques vétérinaires.

En outre, les activités des campagnes d'assainissement du marché des médicaments vétérinaires se sont poursuivies dans les États membres.

Par ailleurs, le renforcement des capacités en management de la qualité, en audit interne et en technique d'analyses des laboratoires chargés du contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires au sein de l'UEMOA, a permis la reconnaissance internationale des compétences d'un laboratoire au sein de l'Union par le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC).

Les Etats membres ont été dotés d'un cadre harmonisé pour l'inspection pharmaceutique vétérinaire à travers l'adoption d'un référentiel des bonnes pratiques de distribution des médicaments vétérinaires au sein de l'UEMOA.

Quant au foncier rural, les interventions de la Commission ont été marquées par la poursuite de l'opérationnalisation de l'Observatoire Régional du Foncier rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO) à travers, notamment la gestion du site internet de l'ORFAO.

La Commission a poursuivi la mise en place d'observatoires nationaux et sur la méthodologie d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et de capitalisation des politiques foncières rurales.

S'agissant de la pêche et de l'aquaculture, les actions ont porté, en 2024, sur le renforcement du chantier d'harmonisation des législations des États membres. La Commission a adopté la Décision fixant les critères de distinction entre l'aquaculture extensive, semi-intensive et intensive et de définir des modèles communs et catégories d'autorisation des établissements aquacoles.

En matière de maîtrise de l'eau, d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, de la gestion et de la gouvernance des ressources en eau, la Commission a poursuivi, en 2024, la mise en œuvre du programme BID-UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural, les aménagements hydrauliques multi-usages ainsi que l'aménagement de périmètres et de bas-fonds à des fins agro-sylvo-pastorales et halieutiques dans les Etats membres.

De même, une étude a été réalisée sur l'état de mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable liés à l'eau et à l'assainissement, dont les résultats ont été présentés aux Ministres sectoriels en juillet 2024.

En outre, la mise en œuvre du plan d'actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) a été poursuivie avec des actions de renforcement de capacités et le financement de la première phase de l'Initiative pour le Développement, la Résilience et la Valorisation des Ressources en Eau en Afrique et au Sahel par les Partenaires Techniques et Financier.

Dans le cadre de la préservation des ressources naturelles et de la prévention des risques biotechnologiques, le processus d'opérationnalisation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité et des Aires Protégées pour l'Afrique de l'Ouest (OBAPAO) se poursuit. Ainsi, la Directive portant sur la gestion des zones humides urbaines et périurbaines et sur l'approche écosystémique de la santé dans les zones humides a été adoptée ainsi que le guide sur la gestion et l'aménagement des zones humides urbaines et périurbaines.

Au titre de la gestion du littoral, deux projets d'investissement pour la résilience des zones côtières, financés par la Banque mondiale, sont conjointement mis en œuvre, en collaboration et en appui aux pays côtiers d'Afrique de l'Ouest dont Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Sénégal et Togo. Ces projets contribuent au renforcement de l'intégration régionale dans la gestion des zones côtières et marines. Un Observatoire Régional du Littoral Ouest Africain (ORLOA) a été mis en place et un Plan d'Action Régional Stratégique pour les Investissements (PARSI) est finalisé comme outil de planification stratégique, au profit des pays.

Par ailleurs, un Comité Régional de Suivi des actions menées dans le cadre de la gouvernance des questions marines et côtières est mis en place et des appuis conseils sont apportées aux pays pour le renforcement des cadres juridiques et institutionnels ainsi que des capacités techniques et opérationnelles dans la gestion durable des littoraux.

Dans le cadre de la gestion durable des déchets, la Commission de l'UEMOA a procédé à la mise en place des instances de coordination du projet.

Ainsi le Comité Régional de Pilotage du Projet (CRPP) et l'Unité Régionale de Gestion du Projet (URGP) après la signature de la convention avec la BOAD pour la mise en œuvre des activités de la composante régionale du Projet régional de gestion des déchets et de réduction des polluants organiques persistants dans les pays de l'UEMOA, sont fonctionnelles.

La Commission de l'UEMOA, a, en outre, réalisé deux (02) études relatives à la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques dans un contexte de promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et des énergies renouvelables.

Ces deux études ont permis de convenir d'un plan d'action pour soutenir la gestion durable des déchets biomédicaux et d'un avant-projet de texte communautaire à adopter par les instances appropriées.

En ce qui concerne les Évaluations Environnementales (EE), la Commission de l'UEMOA, en collaboration, avec la Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale (CNEE), a élaboré et validé un Plan de Renforcement de Capacités en matière d'Évaluation Environnementale au profit des États membres de l'UEMOA pour une prise en charge adéquate des pratiques d'évaluation et de sauvegarde environnementales.

En ce qui concerne l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement, des chantiers importants ont été engagés en 2024 et ont contribué au développement de la compétitivité des entreprises. Il s'agit de l'identification des pôles de compétitivité industrielle, l'actualisation de la Politique Industrielle Commune de l'Union et la mise en place d'un système d'information industrielle à la suite de la réalisation d'une évaluation de la mise en œuvre de la Politique Industrielle Commune pour tenir compte des différentes évolutions du contexte économique.

De même, la Commission a élaboré une stratégie de développement du secteur privé qui a été validée, le 1^{er} octobre 2024, par les Ministres sectoriels.

La mise en œuvre de l'Initiative Régionale pour l'amélioration du Climat des Affaires (IRCA) s'est poursuivie, entre autres, par l'élaboration d'une stratégie de promotion du Dialogue Public Privé, l'élaboration d'un document intitulé « Guide Investir dans l'UEMOA ».

Pour la promotion des Partenariats Public-Privé (PPP), la Commission de l'UEMOA a poursuivi ses actions qui ont abouti à l'adoption des textes réglementaires et de la stratégie de promotion des PPP.

Un accord de partenariat a été signé avec la Société Financière Internationale (SFI) du Groupe de la Banque mondiale pour la réalisation d'un guide sur les PPP, le renforcement des capacités des acteurs et parties prenantes des Etats membres, la définition d'un pipeline de projets PPP et l'élaboration d'une stratégie de communication institutionnelle des PPP.

En matière de promotion de la qualité dans l'Union, la Commission a relancé les activités de normalisation par l'organisation, en septembre 2024, de la réunion du Conseil de l'Organisme Régional de Normalisation, Certification et de Promotion de la Qualité dans l'UEMOA (NORMCERQ). Elle a également apporté son appui financier au fonctionnement du Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC).

Elle a poursuivi la mission de suivi de l'application des textes communautaires de la métrologie au Togo et au Bénin et a organisé la réunion des organismes nationaux de métrologie.

La Commission a fait adopter la Décision portant attributions, organisation et fonctionnement du Comité Régional de Protection du Consommateur. Ce Comité a tenu sa première réunion, les 20 et 21 novembre 2024. Elle a, par ailleurs, apporté un appui financier aux quatre États membres restants pour l'organisation d'ateliers nationaux de vulgarisation de la Directive relative à la protection du consommateur dans l'UEMOA.

Dans le secteur de l'artisanat, la réunion annuelle du Cadre de Concertation Régional sur l'Artisanat (CCRA) a été organisée. Elle a permis d'échanger sur toutes les questions d'intérêt liées au développement de l'artisanat au sein de l'Union en vue de faciliter la mise en œuvre du Code Communautaire de l'Artisanat (CCA) dans les États membres.

Afin de permettre un partage d'expériences entre les acteurs des Chambres nationales de Métiers de l'Artisanat (CMA) et une meilleure planification de leurs activités annuelles, un atelier de partage entre les CMA de l'UEMOA s'est tenu.

La Commission a également apporté des appuis financiers à l'organisation des salons et foires artisanaux dans les États membres.

En matière de tourisme, tenant compte des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et de la crise sécuritaire, la Commission a opté en 2024 pour la promotion du tourisme intra-communautaire en vue de la sauvegarde des emplois et la formation en matière de sécurité et de sûreté.

De même, le chantier du Compte Satellite du Tourisme est effectif, par la formation des équipes nationales à la maîtrise de la méthodologie.

Dans le domaine de la culture, Il est important de mentionner la finalisation du document-cadre du Fonds Crédit Culture-UEMOA pour accompagner les entreprises et industries culturelles et créatives dans les Etats membres.

De même, les ateliers nationaux de sensibilisation pour la transposition et l'application de la Directive portant harmonisation des dispositions relatives au droit à rémunération pour copie privée au sein des États membres de l'UEMOA, ont été organisés dans tous les Etats membres.

L'objectif visé par cette directive est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et d'exercice des métiers respectifs des auteurs et créateurs, trop souvent précaires, et de favoriser leur contribution à la culture et à l'économie des États membres de l'UEMOA.

Par ailleurs, la Commission a consenti d'importants efforts en matière d'appuis techniques et financiers aux manifestations culturelles d'envergure de l'Union.

Au titre de l'enseignement supérieur, la recherche et la formation professionnelle, la Commission a poursuivi le déploiement des Pôles de Formation et de Recherche (PFORE) dans des secteurs stratégiques tels que l'énergie, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la santé, ainsi que l'aménagement du territoire.

Le Programme de Bourses d'Excellence, pour la formation et la recherche, accompagnant des cycles complets de formation et couvrant les trois grades de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD) a mis un accent particulier sur la mobilité des étudiants et sur le renforcement de l'excellence académique, en se concentrant sur les domaines scientifiques prioritaires de l'Union.

En 2024, quatre-vingt-dix (90) bourses d'excellence pour des formations de niveaux Licence, Master et Doctorat ont été octroyées aux étudiants pour accroître la mobilité intracommunautaire dont vingt (20) aux étudiants de Guinée-Bissau.

Au total, depuis 2001, la Commission a octroyé 920 bourses à nos jeunes concitoyens.

Dans cette dynamique, la Commission soutient activement l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE) dans la mise en place d'une offre de formation en Intelligence Artificielle, afin de répondre aux enjeux technologiques actuels et de préparer les futurs talents de l'Union aux défis de demain.

Relativement à la Guinée-Bissau, une attention particulière a été accordée à la mise en œuvre de la Directive n° 03/2007/CM/UEMOA du 4 juillet 2007, portant adoption du système Licence, Master, Doctorat (LMD). Dans ce cadre, l'autoévaluation de l'Université Amílcar Cabral a été lancée, marquant un pas important vers l'alignement de l'institution aux normes régionales.

De même, une mission conjointe avec le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) se poursuit avec pour objectif de renforcer l'université en conformité avec les standards académiques et d'assurer son intégration réussie dans le système régional d'enseignement supérieur.

Au chapitre de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes, le *Programme Régional pour la Formation Professionnelle (PROFOR)* en synergie d'actions avec la Coopération Suisse achève actuellement sa première phase et prépare une étude pour le lancement de la deuxième.

Cette collaboration vise à renforcer l'efficacité des actions menées et à élargir les opportunités de formation et d'insertion pour les jeunes, en réponse aux défis du marché du travail dans la région. L'expérimentation du concept de collèges communautaires, en soutenant la transformation des huit (8) centres pilotes sélectionnés, en partenariat avec le consortium Collèges et Instituts Canada (CICan) et Universités Canada (UC), chargé de la gestion du programme des Bourses canadiennes de développement international (BCDI) 2030, se poursuit activement à travers des missions d'échanges.

Cette initiative vise à renforcer les capacités locales et à promouvoir des modèles éducatifs adaptés aux besoins des communautés, tout en favorisant une meilleure collaboration et un partage de bonnes pratiques à l'échelle régionale. Elle permet également de faciliter la transformation adéquate des établissements pilotes pays et accélérer le développement des collèges communautaires au sein de l'espace UEMOA.

Dans le domaine de la santé et de la protection sociale, les efforts de la Commission en 2024 ont porté sur la finalisation des documents généraux d'orientation et de pilotage des interventions de l'Union dans les domaines de la santé et de protection sociale notamment le projet de document de stratégie santé de l'UEMOA et le projet de document de stratégie protection sociale de l'UEMOA.

De même, la Commission a élaboré en 2024 un plan global de renforcement des capacités des Etats membres et des acteurs en matière de lutte contre les épidémies ;

Un avant-projet d'Acte additionnel instituant le Fonds Régional d'Appui à la Gestion des Epidémies et autres Urgences de Santé Publique et un avant-projet de Règlement portant organisation, fonctionnement et règles de gestion dudit fonds sont prêts pour adoption.

Par ailleurs, afin de compléter la réglementation communautaire en matière de mutualité sociale et de réglementation pharmaceutique, trois (03) projets de documents règlementaires ont été élaborés.

La Commission a poursuivi son appui pour le renforcement des capacités des Etats membres dans le domaine de la lutte contre les épidémies. A ce titre, des acteurs nationaux des Etats membres ont été formés en matière de surveillance épidémiologique et de réponse aux épidémies, notamment aux points d'entrée et sur la notification, le dépistage des voyageurs et le partage d'informations sanitaires stratégiques au niveau transfrontalier.

Une étude a été réalisée afin de permettre à l'ensemble des Etats membres de bénéficier au moins d'un Centre dans le projet de Centres de soins spécialisés de haut niveau de l'UEMOA.

Cette étude a permis de prendre en compte la Guinée-Bissau, le Niger et le Togo dans le projet en plus des cinq autres Etats membres déjà bénéficiaires d'un centre de soins spécialisés de haut niveau dans la phase initiale du projet.

En matière de Genre dans l'espace UEMOA, l'année 2024 a été marquée par la poursuite de l'opérationnalisation de la Stratégie Genre de l'Union (2018-2027), adoptée en juin 2018, avec comme axe principal l'amélioration du cadre d'intégration systémique de la dimension Genre dans les Organes de l'Union et dans les États membres.

Ainsi, la Commission a poursuivi la mise en œuvre du Schéma Type d'Institutionnalisation du genre dans les Ministères et dans les institutions des États membres.

Des concertations se sont poursuivies avec les Ecoles Nationales d'Administration qui ont approuvé cette démarche et défini les modalités de mise en œuvre. Certains Etats ont déjà inséré les modules dans leurs curricula.

Dans le cadre de l'autonomisation économique de la femme, la Commission ambitionne de mettre en place des incubateurs d'entreprises de femmes dans les Etats membres de l'Union. A cet effet, en 2024, elle a procédé à l'identification des bonnes pratiques en la matière dans les Etats membres.

Dans le domaine de la paix et la sécurité, il est important de rappeler, comme vous le savez, que notre espace communautaire vit des moments difficiles marqués par la persistance de l'insécurité, à travers notamment la récurrence des actes terroristes dans plusieurs Etats membres.

Nous en connaissons les conséquences désastreuses, surtout pour nos populations, dont beaucoup sont plongées dans une crise humanitaire sans précédent.

Cette situation doit nous conduire à prendre les bonnes décisions, celles qui contribueront au mieux, et dans les meilleurs délais possibles, au retour de la paix et de la stabilité dans nos Etats et dans la sous-région.

Dans ce cadre, pour sa contribution à relever les défis de l'insécurité dans l'espace UEMOA, la Commission s'était fixée comme objectif d'améliorer les capacités d'intervention des États membres dans la prévention des crises et conflits. Pour atteindre cet objectif, trois actions ont connu le démarrage de leur mise en œuvre au titre de l'année 2024.

Il s'agit de l'informatisation et l'interconnexion des Postes de Police Frontaliers dans l'espace UEMOA, du renforcement des capacités d'alerte et de réponse des États membres de l'UEMOA ainsi que du renforcement des capacités d'intervention des États membres de l'UEMOA.

En collaboration avec le Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC), la Commission de l’UEMOA a organisé à Lomé en juillet 2024, une réunion des commissions nationales de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (ComNat/ALPC).

Cette réunion a permis de faire une analyse diagnostique des commissions nationales de lutte contre les ALPC en ressortant les problèmes auxquels sont confrontées les parties prenantes. Des actions ont été proposées pour renforcer la lutte contre les ALPC, les engins explosifs improvisés, et la prévention de l’extrémisme violent.

La Commission a, enfin, engagé le processus d’élaboration d’un livre blanc sur le Chantier paix et sécurité dans l’espace UEMOA. L’objectif est de faire le bilan d’une décennie de mise en œuvre de la Politique commune.

Il s’agira surtout de faire des recommandations relatives à une meilleure prise en charge par l’Union, de la problématique de l’insécurité dans l’espace communautaire, notamment à la lumière des nouveaux défis auxquels celui-ci fait désormais face, sur les plans aussi bien sécuritaire que géopolitique.

- *Honorables Députés,*
- *Mesdames, Messieurs,*

Sans une application effective des réformes communautaires par les Etats membres, le processus d’intégration de notre espace ne saurait être viable.

C'est la raison pour laquelle, dans la dynamique de pérennisation des acquis et de l'amélioration du niveau d'engagement des États membres, la Commission a organisé, en 2024, la phase politique de la revue annuelle 2023 mais également la 10^{ème} édition de la phase technique de la revue annuelle 2024 des réformes, politiques, programmes et projets communautaires dans nos huit Etats membres.

Le taux de mise en œuvre des réformes communautaires à l'échelle de l'Union est ressorti à 77,27% en 2024 contre 75,91% en 2023, soit un accroissement de 1,36 point de pourcentage entre les deux années.

Globalement, la Commission a noté avec satisfaction les efforts des Etats membres de maintenir leurs performances en matière de transposition et d'application des textes communautaires.

En 2024, dans le cadre de la bonne marche du processus d'intégration régionale, la Commission de l'UEMOA a fait adopter par le Conseil des Ministres Statutaire de l'Union, dix-sept (17) textes communautaires et des textes d'application du Règlement financier de l'Union, portant ainsi à quatre-vingt-neuf (89) le nombre total des textes adoptés depuis 2021.

- *Honorables Députés,*
- *Mesdames, Messieurs,*

Vous me permettez à présent d'évoquer la situation des autres Organes de notre Union.

Le Comité Interparlementaire (CIP) a réalisé toutes ses activités statutaires et a participé, entre autres, à des Conférences régionales, des assemblées de l'Union parlementaire et à des réunions ministérielles.

Le CIP a saisi les occasions de ses rencontres pour échanger avec les services de la Commission sur l'état d'avancement des chantiers communautaires.

Il a formulé une série de recommandations et résolutions à l'endroit de la Commission de l'UEMOA, des Assemblées nationales des États membres et du Conseil des Ministres Statutaire de l'UEMOA.

En ce qui concerne spécifiquement la Commission de l'UEMOA, quarante (40) recommandations lui ont été adressées sur la période 2022-2024. Lesdites recommandations ont fait l'objet d'un suivi régulier. A cet effet, par la lettre en date du 04 février 2025, nous vous avons transmis l'état de mise en œuvre desdites recommandations qui nous ont été formulées depuis le début de notre mandat.

Je voudrais vous remercier pour vos commentaires avisés et vos pertinentes recommandations formulées à ces occasions, qui contribuent à l'amélioration de la mise en œuvre des interventions de la Commission au profit des bénéficiaires qui sont les populations de l'Union dont vous êtes les dignes représentants.

La Cour de Justice, la Cour des Comptes, la Chambre Consulaire Régionale, le Conseil des Collectivités Territoriales, le Conseil du Travail et du Dialogue Social, ont, chacun à son niveau, conformément à leurs missions, telles que conférées par le TRAITE, joué pleinement leur partition afin que l'Union puisse faire face aux défis de l'heure.

- *Monsieur le Président,*
- *Honorables Députés,*

Pour l'ensemble des Organes de l'UEMOA, l'année 2024 a été marquée par la réalisation des priorités inscrites dans leur Projet Annuel de Performance conformément aux principes et directives du budget-programme.

Au terme de l'exercice budgétaire 2024, les performances de la Commission sont en nette progression par rapport à 2023. Ainsi, le taux d'exécution financier du budget de l'Union est estimé à 86,90% contre 78,39 % en 2023, soit une augmentation de 8,51 points de pourcentage.

Quant au taux d'exécution physique, il est de 89,97% en 2024 contre 84,70% en 2023, soit une augmentation de 5,27 points de pourcentage.

Ces performances ont bénéficié du dynamisme des économies nationales résilientes et d'un environnement international peu favorable. Mais, l'engagement soutenu de la Commission de l'UEMOA en parfaite synergie avec l'ensemble des Organes et institutions spécialisées de l'Union ainsi que l'implication des Etats membres, ont permis d'impulser le processus d'intégration régionale.

- *Monsieur le Président,*
- *Honorables Députés,*

L'année 2024 a été marquée par la célébration du 30^{ème} anniversaire de la création de l'UEMOA, autour du thème central « UEMOA, 30 ans : une expérience d'intégration résiliente face aux chocs exogènes ».

Une belle opportunité pour porter un regard sur le chemin parcouru, les acquis et les défis à relever. Plusieurs activités autour du thème central ont eu lieu à Ouagadougou, siège des Organes de l'Union, et dans l'ensemble des Etats membres.

Cette célébration au niveau des Etats membres a servi de cadre pour présenter aux acteurs nationaux, le bilan des 30 ans d'existence, d'échanger sur les réalisations phares et les acquis de l'UEMOA ainsi que sur les défis et les perspectives d'approfondissement de l'intégration.

Les actes issus de la célébration des 30 ans de la création de l'UEMOA serviront à l'élaboration d'un livre intitulé « *UEMOA en 30 années d'existence : grandes réalisations et perspectives* ».

- *Honorables Députés,*
- *Mesdames, Messieurs,*

Je ne pouvais passer sous silence devant votre auguste assemblée, deux grands chantiers de planification stratégique que la Commission a ouverts depuis 2022 et qui ont porté leurs fruits sous l'impulsion de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union.

Il s'agit de l'élaboration de la *Vision prospective 2040 de l'UEMOA* et du *Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission de l'UEMOA* dénommé « *IMPACT 2030* ».

En effet, dans le but de poursuivre efficacement la mise en œuvre des objectifs de l'Union, la Commission de l'UEMOA, en collaboration, avec les autres Organes et les Institutions spécialisées de l'Union, a entamé en 2022, la réflexion pour l'élaboration d'une Vision prospective de l'UEMOA à l'horizon 2040, dont les travaux ont permis d'aboutir en 2024, à des résultats probants à l'issue de l'analyse des différents scénarii prospectifs.

Le processus d'élaboration de ces documents de stratégie a été très participatif et inclusif impliquant les autres Organes et les Institutions spécialisées de l'Union, de même que l'ensemble des acteurs clés œuvrant pour le développement de l'Union.

La Vision 2040 de l'UEMOA retenue est, je cite : « *L'UEMOA, un espace économique et monétaire durablement intégré, paisible et prospère, ouvert sur l'Afrique, avec une position stratégique consolidée dans le monde* ».

Ainsi, l'Union est désormais dotée d'un outil d'anticipation dans le long terme permettant d'asseoir les bases de ses choix et priorités stratégiques.

Pour aligner ses interventions sur les orientations stratégiques qui sont issues de la Vision prospective 2040 de l'Union, la Commission a élaboré son nouveau Plan Stratégique 2025-2030, « IMPACT 2030 ». Ce plan représente un jalon essentiel dans le processus d'opérationnalisation de la Vision 2040.

Ce nouvel outil de pilotage stratégique vise essentiellement à accroître la performance de la Commission de l'UEMOA et l'impact de ses interventions sur les populations des États membres. Il donne également de nouvelles orientations aux interventions de la Commission en intégrant une approche filière en vue de dynamiser et de renforcer la compétitivité des économies de l'Union.

Ainsi, à l'horizon 2030, la Vision de la Commission est d'être « *Une Institution agile, locomotive de l'approfondissement de l'intégration et de la transformation structurelle des économies de l'UEMOA* ».

Ce Plan stratégique de la Commission, *IMPACT 2030*, est l'outil de pilotage stratégique et la nouvelle boussole de notre Organe exécutif durant les 05 prochaines années. Ce document de référence permettra de mener des réformes majeures et novatrices susceptibles d'impulser la transformation structurelle des économies des Etats membres.

Cette transformation repose sur le développement de chaînes de valeur régionales intégrées, génératrices de forte valeur ajoutée, dans les secteurs où l'Union dispose d'atouts concurrentiels.

S'agissant spécifiquement du Plan stratégique, *IMPACT 2030*, la Commission veillera à impliquer l'ensemble des acteurs clés dans sa mise en œuvre.

C'est le lieu de remercier les membres du Comité Inter Parlementaire de l'UEMOA pour leur participation active et remarquée aux différentes réunions du Comité de pilotage des travaux d'élaboration de la Vision.

- *Honorables Députés,*
- *Mesdames, Messieurs,*

Je tiens à vous réitérer, au nom de l'ensemble du Collège des Commissaires notre profonde gratitude pour vos pertinentes recommandations et suggestions allant dans le sens de l'approfondissement du processus d'intégration et de la consolidation de la paix et de la sécurité dans les Etats membres.

Lesdites recommandations ont également permis d'ajuster régulièrement la feuille de route de notre collège, le CAP 2025, malgré les difficultés de recouvrement du Prélèvement Communautaire de Solidarité, principale source de financement des activités des Organes de l'Union.

- *Monsieur le Président,*
- *Honorables Députés,*
- *Mesdames, Messieurs,*

Ces résultats importants que je viens d'énumérer plus haut sont réalisés grâce aux efforts conjugués de tous les Organes de l'Union et de l'engagement soutenu des Etats membres pour impulser le processus d'intégration régionale malgré les contraintes qu'impose la situation sécuritaire et géopolitique au sein de notre espace.

Des difficultés ont été enregistrées dont les plus importantes sont, entre autres, la fragilité de l'économie des Etats membres par l'incertitude liée à la durée de la crise russo-ukrainienne et son impact sur la hausse des prix de certains produits de première nécessité. A cela, s'ajoutent les menaces sécuritaires et les crises sociopolitiques auxquelles certains Etats membres de l'Union font aujourd'hui face.

Ces facteurs ont impacté négativement les performances économiques des Etats membres et constituent des contraintes réelles pour l'approfondissement du processus d'intégration sous régional.

- *Honorables Députés,*
- *Mesdames, Messieurs,*

En ce qui concerne les perspectives macroéconomiques pour 2025, l'activité économique au sein de l'Union poursuivrait son dynamisme avec un taux de croissance de 6,8%. Le taux d'inflation annuel moyen de l'Union serait d'environ 3,0% sous l'effet de la bonne tenue de la production agricole.

Le déficit budgétaire global représenterait 3,7% du PIB après 5,3% en 2024. Le taux d'endettement de l'Union en 2025 ressortirait à 59,4% contre 60,3% en 2024

Les échanges extérieurs des Etats membres de l'UEMOA en 2025 dégageraient un excédent de 1 672,2 milliards en raison de l'entrée en production des unités gazières et pétrolières qui conforterait les comptes extérieurs de l'Union.

Ces résultats dépendront, principalement, de l'évolution du contexte mondial actuel et des efforts de recouvrement des ressources intérieures ainsi que de l'amélioration du cadre de gestion des finances publiques.

Parlant des interventions des Organes de l'Union en 2025, le budget 2025 de l'Union a été élaboré sous l'hypothèse de la poursuite du dynamisme de l'activité économique au sein de l'Union avec un taux de croissance estimé à 6,8% mais aussi sous celle d'une amélioration du contexte politique et d'un retour à la normale des versements du Prélèvement Communautaire de Solidarité par les Etats membres.

Spécifiquement, en ce qui concerne la Commission, l'année 2025 sera marquée par l'amorçage du démarrage de la mise en œuvre de son nouveau Plan Stratégique 2025-2030 « IMPACT 2030 ».

Dans ce cadre, les Départements de la Commission ont inscrit au budget exercice 2025 des activités structurantes en tenant compte des actions en lien avec les priorités du plan stratégique 2025-2030 de la Commission et les activités résiduelles du CAP 2025 dont la mise en œuvre au premier trimestre 2025 est susceptible de produire des livrables finaux afin de réussir *un atterrissage en douceur du CAP 2025 et un décollage vigoureux du Plan stratégique IMPACT 2030*.

- *Honorables Députés,*
- *Mesdames, Messieurs,*

Pour conclure, je voudrais me réjouir de la qualité des relations existant entre la Commission de l'UEMOA et le Comité interparlementaire, et vous assurer de la pleine disponibilité du Collège des Commissaires à consolider ces relations.

Je voudrais aussi réaffirmer la satisfaction de la Commission pour sa parfaite collaboration avec l'ensemble des Institutions spécialisées et Organes de l'Union.

Je saisis également l'occasion pour renouveler la reconnaissance et les remerciements de l'ensemble des Organes de l'Union à nos partenaires techniques et financiers pour leur précieux soutien et leur confiance au modèle de notre intégration régionale.

Tout en exprimant mon entière satisfaction quant aux résultats que je viens de mentionner plus haut, nous demeurons conscients que beaucoup de choses restent encore à faire sur le chemin de l'intégration régionale.

C'est pourquoi, nous devons ensemble, suivant les orientations de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, consolider les acquis en vue de poursuivre la mission pour atteindre l'ensemble des objectifs fixés dans le Traité fondateur de l'Union.

Je vous remercie pour votre aimable attention.